

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2229

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 28

Après l’alinéa 21, insérer l’alinéa suivant :

« II *bis*. – À l’avant-dernier alinéa de l’article L. 1226-7 du code du travail, le mot : « quatrième » est remplacé par le mot : « cinquième ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Coordination.